



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/56
6 novembre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-huitième réunion
Montréal, 15 – 19 novembre 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : NIGERIA

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) PNUD, ONUDI, et
Gouvernement de
l'Italie

¹ Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions auront lieu en novembre et décembre 2021 en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19).

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Nigéria

TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale), ONUDI, gouvernement de l'Italie	81ème	51,35 % d'ici 2023

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2020	166,69 (tonnes PAO)
---	--------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2020	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire
				Fabrication	Entretien			
HCFC-22				28,72	103,62			132,34
HCFC- 141b		10,24		24,11				34,35
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		18,99						18,99

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Base de référence 2009-2010:		344,9	Point de départ des réductions globales durables :
			398,2
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :		230,4	Restante :
			167,8

(V) PLAN	D'ACTIVITÉS	2021	2022	2023	Total
PNUD	Élimination de SAO (tonnes PAO)	22,09	41,02	25,41	88,52
	Financement (\$ US)	1 498 000	2 782 000	1 723 205	6 003 205
ONUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0	0,0	0,0
	Financement (\$ US)	0	0	0	0
Italie	Élimination de SAO (tonnes PAO)	3,70	0,0	0,0	3,70
	Financement (\$ US)	268 840	0	0	268 840

VI) DONNÉES DE PROJET			2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			310,41	310,41	224,19	224,19	224,19	224,19	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			310,41	310,41	224,19	224,19	224,19	167,81	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	2 600 000	0	1 400 000	2 600 000	0	1 610 472	8 210 472
		Coûts d'appui	182 000	0	98 000	182 000	0	112 733	574 733
	ONUDI	Coûts du projet	176 837	0	0	0	0	0	176 837
		Coûts d'appui	15 915	0	0	0	0	0	15 915
	Gouvernement de l'Italie	Coûts du projet	269 025	0	234 400	0	0	0	503 425
		Coûts d'appui	34 837	0	30 440	0	0	0	65 377
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	3 045 862	0	0	0	0	0	3 045 862
		Coûts d'appui	232 852	0	0	0	0	0	232 852
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet				*1 634 400			1 634 400
		Coûts d'appui				128 472			128 472

* Cette tranche devait être soumise en 2020

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Nigéria, le PNUD, en tant qu'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement portant sur la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant total de 1 762 872 \$ US, soit 1 400 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 98 000 \$ US pour le PNUD, et de 234 400 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 30 440 \$ US pour le Gouvernement de l'Italie.² La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur les objectifs de consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2021 à 2022.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Nigéria a rapporté une consommation de 166,69 tonnes PAO de HCFC en 2020, soit un niveau inférieur de 52 % environ à la valeur de référence à des fins de conformité. Le Nigéria a également consommé 18,99 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés, soit 64 % de moins que l'utilisation relevée en moyenne de 2007 à 2009. La consommation de HCFC pour 2016-2020 figure au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Nigéria (2016–2020 – données de l'Article 7)

HCFC	2016	2017	2018	2019	2020	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	3 554,30	3 262,24	3 194,60	3 054,40	2 406,14	4 518,77
HCFC-123	0,0	0,0	45,70	0,0	0,0	0,00
HCFC-124	200,90	338,46	251,36	305,20	0,0	0,00
HCFC- 141b	311,37	717,69	901,00	585,80	312,30	875,90
HCFC- 142b	8,90	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00
Total partiel (tm)	4 075,47	4 318,39	4 392,66	3 945,40	2 718,44	5 394,67
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	523,00	229,66	288,27	275,70	172,60	**484,43
Tonnes PAO						
HCFC-22	195,49	179,42	175,70	167,99	132,34	248,50
HCFC-123	0,0	0,0	0,91	0,0	0,0	0,00
HCFC-124	4,42	7,45	5,53	6,71	0,0	0,00
HCFC- 141b	34,25	78,95	99,11	64,44	34,35	96,35
HCFC- 142b	0,58	0,00	0,0	0,0	0,0	0,00
(Sous-total / Total) (tonnes PAO)	234,74	265,82	281,25	239,14	166,69	344,88
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	57,53	25,26	31,71	30,33	18,99	**53,29

* Données issues du programme de pays.

**Utilisation moyenne entre 2007 et 2009.

3. La consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien est en baisse constante, ce qu'on peut attribuer à la mise en œuvre des activités d'élimination sous l'égide le PGEH et à l'adoption sur le marché de solutions de remplacement sans HCFC. Le Nigéria consomme du HCFC-141b, pur et contenu dans des polyols prémélangés importés, dans le secteur des mousses de polyuréthane. Après que le pays s'est remis d'une crise économique causée par le faible cours du pétrole et les problèmes de change de devises rencontrés jusqu'en 2016, la consommation de HCFC-141b pur a augmenté et a culminé en 2018, puis progressivement diminué en 2019 et 2020 alors que plusieurs entreprises se sont reconverties, lors de la phase I, pour mettre un terme à leur consommation de HCFC-141b en 2019. La baisse continue de la consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés était due aux activités de sensibilisation et au projet d'élimination mis en œuvre dans le cadre du PGEH.

4. En outre, du HCFC-142b, du HCFC-123 et du HCFC-124 ont été importés de 2016 à 2019 pour entrer dans la composition de mélanges de frigorigènes ou comme frigorigènes purs servant à l'entretien de

² Conformément à la lettre adressée le 3 septembre 2021 au PNUD par le Ministère fédéral de l'environnement du Nigéria.

refroidisseurs. En 2020, ces substances n'ont pas été importées car le Gouvernement en a promulgué l'interdiction d'importation suivant une procédure administrative.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

5. Le Gouvernement du Nigéria a fait état des données relatives à sa consommation de HCFC pour 2020, secteur par secteur, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays, lesquelles correspondent aux données transmises en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

6. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système d'autorisation et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2017-2017 était correcte (comme indiqué au tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que le Nigéria reste en conformité avec les objectifs de contrôle du Protocole de Montréal et avec l'accord qu'il a passé avec le Comité exécutif.

Cadre juridique

7. Le gouvernement du Nigéria a établi un cadre juridique pour la gestion des SAO, y compris les HCFC. La *National Environmental Regulation* (Réglementation environnementale nationale) de 2009 donne des directives relatives à la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation des SAO ainsi qu'un protocole relatif à un système de permis et de quotas. L'interdiction d'importer du HCFC-123, du HCFC-124 et du HCFC-142b a été promulguée par le biais d'une procédure administrative en 2020 et sera incluse dans la mise à niveau du règlement relatif à la protection de la couche d'ozone et à la réduction progressive des HFC, qui devrait être adopté d'ici fin 2021.

8. Le 20 décembre 2018, le Gouvernement du Nigéria a ratifié l'amendement de Kigali et les HFC ont été inclus dans le système d'autorisation.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH

Élimination du HCFC-141b dans le secteur de la fabrication de mousses de polyuréthane (PU)

9. La reconversion du groupe Slavik est en cours et permettra de remplacer 96 tm de HCFC-141b par du cyclopentane dans la fabrication de mousse isolante pour chambres froides et de panneaux de construction. Un protocole d'accord a été signé entre Slavik et le Gouvernement ; l'équipement a été commandé ; un réservoir de cyclopentane a été livré et le reste du matériel a été expédié ; l'équipement devrait être installé d'ici le premier trimestre 2022, et les essais et les contrôles seront terminés d'ici au 30 juin 2022.

10. Le projet collectif visant à la reconversion de 35 d'entreprises de mousse en aval pour remplacer 301,32 mt de HCFC-141b par du formiate de méthyle dans les applications de mousse pulvérisée, de panneaux isolants et d'équipements thermiques est en cours. La mise en œuvre du projet collectif dépend des opérations de l'entreprise de formulations ; bien que la proposition visant un mélange de formulations utilisées dans le secteur des mousses avec des solutions de remplacement ait pris plus de temps que prévu, elle a été élaborée, l'objectif étant d'encourager les participants potentiels. Cette reconversion devrait être achevée fin 2022.

11. La reconversion de quatre entreprises de mousses en réfrigération commerciale, visant à remplacer 30,5 tm de HCFC-141b par du formiate de méthyle ou des hydrofluoroléfines (HFO) est presque terminée : deux ateliers de formation ont été organisés pour 137 participants (dont 13 femmes) par des fournisseurs de technologie pour démontrer l'utilisation de l'équipement et des technologies de remplacement ; les spécifications des équipements ont été élaborées et adaptées aux besoins de chaque bénéficiaire ; quatre machines de moussage à haute pression ont été achetées et livrées aux bénéficiaires début 2021. Par la suite, des équipements ont été installés et des formations ont été dispensées aux entreprises. Trois bénéficiaires ont commencé un essai avec des HFO ; il est prévu que toutes les entreprises se seront reconverties d'ici avril 2022.

12. Toutes les entreprises de mousse qui se sont reconverties durant la phase I ont cessé d'utiliser le HCFC-141b et ont commencé leur production à l'aide de technologies de remplacement. Les utilisateurs en aval de Vitapur (entreprise de formulations) se sont engagés à renoncer au HCFC-141b.

Activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

13. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien au titre de la première tranche :

- (a) Un projet de code national de pratiques pour l'utilisation de l'ammoniac (NH₃), du dioxyde de carbone (CO₂) et des hydrocarbures dans les systèmes de réfrigération et de climatisation a été élaboré et distribué à 500 exemplaires aux parties prenantes, notamment les techniciens et les associations professionnelles ; un registre électronique des SAO et des HFC ainsi qu'un outil de transmission des données ont été développés pour renforcer l'application du système de permis et de quotas ;
- (b) Un manuel de formation portant sur le contrôle des importations de HCFC et l'élimination des SAO a été élaboré et distribué à 500 exemplaires aux parties prenantes ; 30 importateurs et membres des forces de l'ordre ont été formés au contrôle des HCFC grâce à cela ;
- (c) Un programme de formation a été développé par un consultant international ; 10 centres de formation privés ont été choisis pour devenir des centres de formation de techniciens grâce à la fourniture d'équipements ; une liste normalisée d'équipements de formation a été rédigée ;
- (d) Une liste d'équipements au bénéfice d'un centre de récupération de frigorigènes de taille intermédiaire et un modèle de fonctionnement des centres de récupération de frigorigènes ont été élaborés dans le cadre de la stratégie nationale d'élimination des HCFC ; et
- (e) Une étude de faisabilité portant sur la démonstration du R-290 dans les climatiseurs et les technologies utilisant le CO₂ et le NH₃ dans des installations plus grandes a été entreprise par un consultant et la collecte initiale d'informations et de données ainsi que l'analyse technique ont été réalisées ; il est prévu d'installer des climatiseurs au R-290 dans les bureaux du Gouvernement et des instituts de formation (deuxième tranche) et de reconvertir un supermarché de petite à moyenne taille au CO₂ ainsi que deux installations fonctionnant au HCFC-22 (150 à 600 KW) en technologie à base de NH₃ (troisième tranche).

Gestion et coordination de projet

14. La coordination et le suivi du projet sont assurés par l'unité de projet et de gestion (UGP) qui a été créée au sein de l'Unité nationale de l'ozone (UNO). Les dépenses totales se sont élevées à 115 619 \$ US pour le PNUD et à 17 376 \$ US pour l'ONUDI, et se ventilent comme suit : personnel et consultants 62 024 \$ US (PNUD) et 7 091 \$ US (ONUDI) ; voyages 23 891 \$ US (PNUD) et 5 000 \$ US (ONUDI); réunion et ateliers 25 714 \$ US (PNUD) et 5 000 \$ US (ONUDI); divers 3 990 \$ US (PNUD) et 285 \$ US (ONUDI).

Niveau de décaissement des fonds

15. En septembre 2021, sur les 3 045 862 \$ US déjà approuvés (2 600 000 \$ US pour le PNUD, 176 837 \$ US pour l'ONUDI et 269 025 \$ US pour le Gouvernement de l'Italie), 867 942 \$ US (28 %) ont été décaissés (683 728 \$ US pour le PNUD et 174 214 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 2 177 920 \$ US sera décaissé en 2021-2022.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

16. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre décembre 2021 et décembre 2022 :

- (a) Achèvement de la reconversion du projet relatif aux mousses chez Slaviv Group comprenant : la livraison des équipements restants d'ici fin 2021, l'installation, les contrôles et les essais des équipements d'ici au 30 juin 2022 ; l'achèvement de la reconversion dans le cadre du projet collectif regroupant 35 entreprises, notamment l'achat d'équipements, le développement de formulations, les contrôles, l'optimisation et les applications sur le terrain des formulations, les ateliers de sensibilisation pour les petites entreprises d'ici au 31 décembre 2022 ; et l'interdiction de l'importation et de l'utilisation du HCFC-141b d'ici au 1^{er} janvier 2023 (PNUD : 347 593 \$ US) (Italie : 199 887 \$ US);
- (b) Formation de 160 douaniers et membres des forces de l'ordre et de 150 importateurs à l'enregistrement des données, aux codes du système harmonisé (SH), à la transmission des données, à l'identification des frigorigènes ; achat de 25 identifiants pour frigorigènes (PNUD) (75 000 \$ US) ;
- (c) Création du registre des installations d'équipements de réfrigération et du registre des frigoristes certifiés pour promouvoir la gestion intégrée du cycle de vie des SAO en contrôlant l'importation, la vente, la distribution, le transport, le stockage et le recyclage ; diffusion à 1 000 exemplaires des nouveaux codes de bonnes pratiques relatifs à l'entretien des équipements contenant des frigorigènes de remplacement ; visite dans un pays visé à l'article 5 pour en savoir plus sur le système d'agrément et de certification des techniciens (PNUD) (87 120 \$ US) ;
- (d) Renforcement du programme de formation et de certification des frigoristes par le truchement d'une mise à niveau des programmes nationaux de formation des frigoristes et distribution à 5 000 exemplaires de ces supports aux institutions de formation ; création de deux centres de formation principaux et renforcement des capacités de cinq centres de formation³ par la fourniture d'équipements de formation (par exemple des rampes de charge de frigorigènes, des identificateurs de frigorigènes, un détecteur de fuites, des pompes à vide, des unités de récupération et des outils d'entretien) ; la poursuite du développement du système de certification des frigoristes, notamment la saisie de données

³ La différence entre les centres de formation principaux et les centres de formation ordinaire dépend des zones géographiques couvertes. Davantage d'équipement est fourni aux centres principaux qu'aux centres ordinaires.

dans le registre, le développement du site Internet, des modules d'épreuves et du matériel de formation ainsi que la réalisation d'une certification pilote pour 30 techniciens ; formation de 50 revendeurs, consultants, concepteurs et installateurs aux domaines couverts par le programme de certification ; formation de 40 formateurs et 10 évaluateurs de certification sur le système de certification ; et poursuite de l'appui aux associations industrielles (PNUD : 270 487 \$ US) (Italie : 34 513 \$ US) ;

- (e) Programme de récupération et de régénération de frigorigènes : achèvement de l'étude de faisabilité comprise dans la première tranche ; élaboration de directives destinées aux installations de récupération ; acquisition d'équipements de laboratoire pour tester la qualité des frigorigènes (par exemple, chromatographe en phase gazeuse, balances, verrerie) et d'outils de récupération des frigorigènes à l'intention de 70 techniciens ; et campagne de sensibilisation sur les retombées de l'emploi de frigorigènes de contrebande (PNUD) (445 200 \$ US) ;
- (f) Démonstration de technologies à faible potentiel de réchauffement global (PRG) : acquisition de 70 climatiseurs fonctionnant au R-290, dont 40 seront installés dans les bâtiments du gouvernement pour permettre la démonstration de la technologie au R-290 et 30 autres utilisés dans des centres de formation technique (PNUD) (99 600 \$ US) ; et
- (g) UGP (PNUD) (75 000 \$ US) : les fonds seront utilisés pour le fonctionnement de l'unité et ventilés comme suit : 67 000 \$ US pour le personnel et le consultant ; 7 000 \$ US pour les voyages ; et 1 000 \$ US pour les autres frais.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

17. Le Gouvernement du Nigéria a déjà émis des quotas d'importation de HCFC à hauteur de 214,50 tonnes PAO pour 2021, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Questions d'ordre technique

18. Le Secrétariat a relevé que la deuxième tranche était initialement prévue pour la 86^e réunion. Bien que certains progrès aient été réalisés dans la reconversion des entreprises de fabrication de mousses, la plupart des activités liées au secteur de l'entretien n'ont pas été menées à bien. Le PNUD a indiqué que ce retard était dû au temps qu'il a fallu pour élaborer et signer les documents du projet et tenir des consultations avec les parties prenantes ; depuis la signature des documents en novembre 2020, la mise en œuvre des activités s'accélère et il est prévu que la phase II soit achevée comme prévu.

19. Lorsque la phase II a été approuvée, la technologie de remplacement pour mousses isolantes sélectionnée par quatre entreprises productrices d'équipements de réfrigération commerciale était le formiate de méthyle, qui présentait le meilleur rapport coût-bénéfice. Trois sociétés ont mené des essais en utilisant du HFO comme agent gonflant de mousses, malgré son prix nettement plus élevé (environ 23 \$ US/kg contre 5,80 \$ US/kg pour le formiate de méthyle). Ces deux alternatives sont des technologies à faible PRG et ont un impact climatique similaire. Les quatre entreprises se sont toutes engagées à renoncer au HCFC-141b après l'achèvement du projet, afin d'assurer la durabilité de l'élimination.

20. La phase II du PGEH approuvée lors de la 81^e réunion comprenait des démonstrations de technologies à faible PRG (R-290, CO₂ et NH₃). Au cours de la première tranche, une étude de faisabilité a été menée et, au cours de la deuxième tranche, il est prévu d'acheter 100 climatiseurs à base de R-290. Conformément à la décision 84/84(b), certaines circonstances doivent prévaloir avant que les projets de démonstration et pilotes destinés aux utilisateurs finaux puissent être mis en œuvre, notamment des contrôles d'importation effectivement appliqués concernant les HCFC et les équipements à base de HCFC. Le Nigéria n'a pas encore mis en place de contrôles de ce genre, que ce soit pour la fabrication ou pour l'importation d'équipements à base de HCFC. De plus, la démonstration de la technologie R-290 par l'installation de 100 climatiseurs dans un bâtiment public sans cofinancement ne semble pas être un moyen de faire adopter la technologie et de promouvoir la transformation du marché présentant un bon rapport coût-bénéfice.

21. Tout en notant que le projet a été approuvé avant l'adoption de la décision 84/84(b), le Secrétariat a demandé si le plan pouvait être ajusté pour tenir compte de cette observation. Le PNUD a expliqué qu'il s'agissait d'un élément important pour le Gouvernement du Nigéria, car ce dernier avait pour intention de commencer l'introduction d'équipements basés sur des solutions de remplacement à faible PRG dans les bâtiments gouvernementaux ; le Gouvernement avait également soutenu la production locale de R-290 utilisé comme frigorigène. Après que de nouvelles consultations ont été menées avec le Gouvernement, il a néanmoins été convenu que seuls 80 climatiseurs à base de R-290 seraient fournis aux centres de formation pour soutenir la formation continue des techniciens, et que 20 unités seulement équippaient le bâtiment du Ministère fédéral de l'environnement. Le Ministère cofinancera les coûts de livraison, de stockage et d'installation de ces climatiseurs, en notera l'efficacité et permettra l'accès sur site au personnel des centres de formation et à leurs apprentis afin que ceux-ci puissent voir ces équipements à des fins de formation. Le Gouvernement prévoit en outre d'agrandir l'usine de production de frigorigènes à base d'hydrocarbures et de l'adapter à une utilisation commerciale, afin de rendre ces frigorigènes plus abordables et davantage disponibles. De plus, les importateurs seront encouragés à augmenter l'importation de frigorigènes à base d'hydrocarbures pour les rendre mieux accessibles aux techniciens. Afin d'assurer le contrôle des importations d'équipements à base de HCFC qui faciliteraient l'adoption d'équipements fonctionnant grâce à des solutions de remplacement à faible PRG, le Gouvernement envisageait d'interdire les équipements fonctionnant aux HCFC d'ici au 1^{er} janvier 2026.

22. Concernant la reconversion d'un système de réfrigération de supermarché au CO₂ et la reconversion de deux installations aux HCFC à des technologies utilisant du NH₃, le Gouvernement a confirmé que la démonstration de ces technologies serait combinée avec le programme de formation continue des ingénieurs et techniciens frigoristes pour améliorer la qualité de la formation à la reconversion, à l'installation, à l'entretien et à la maintenance de grandes installations de réfrigération, car l'un des critères de sélection des bénéficiaires était leur volonté de partager avec l'UNO leurs données portant sur la consommation d'énergie, l'efficacité et les problèmes rencontrés dans le cadre de l'entretien de ces équipements, ainsi que la possibilité d'accéder aux sites d'installation pour permettre, par la suite, la formation à la technologie faisant l'objet de la démonstration. Conformément à la décision 84/84(d), à l'achèvement de cette activité, les données recueillies lors de la mise en œuvre de cette démonstration seront soumises au Secrétariat, qui les utilisera pour élaborer des fiches d'information.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes⁴

23. Pour renforcer l'égalité des sexes, l'UNO et le PNUD ont mené une analyse de ces questions en novembre 2020 et préparé un plan d'action sous l'égide du PGEH. Une étude théorique des documents pertinents a été menée afin de collecter des informations sur la situation actuelle, l'objectif étant d'aborder les questions liées à l'égalité des sexes et d'énumérer les principaux défis et possibilités d'amélioration. Sur la base des discussions menées avec les bénéficiaires et les parties prenantes, un plan d'action a été élaboré

⁴ La décision 84/92 (d) a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle d'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle de projet.

pour faciliter la mise en œuvre d'activités renforçant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des projets menés sous l'égide du PGEH au Nigéria.

24. L'UNO a créé un bureau chargé de l'égalité des sexes pour coordonner toutes les questions liées à l'intégration de ces questions dans les projets du Protocole de Montréal et collabore avec des consultantes pour accroître la participation des femmes aux activités mises en œuvre dans le cadre du PGEH.

Durabilité de l'élimination des HCFC

25. Le PGEH du Nigéria a donné la priorité à la réduction durable du HCFC-141b dans le secteur de la fabrication. Le Gouvernement prévoit d'interdire l'importation et l'utilisation de HCFC-141b, pur ou contenu dans des polyols prémélangés, à compter du 1^{er} janvier 2023. La mise à niveau du programme de formation et la fourniture d'outils et d'équipements permettant d'appuyer les institutions de formation renforceront la formation des techniciens et se traduiront par une amélioration continue des capacités dans le secteur de l'entretien. Les infrastructures en cours de mise en place pour la récupération et la régénération du HCFC-22 contribueront également à faire baisser pour longtemps la consommation de HCFC-22 neuf à des fins d'entretien.

Conclusion

26. Le Gouvernement du Nigéria met en œuvre un système d'autorisation et de quotas ; la consommation de HCFC était inférieure en 2020 aux objectifs fixés dans le Protocole de Montréal et par l'Accord passé entre le pays et le Comité exécutif. Un manuel de formation à l'usage des douaniers a été mis au point et utilisé. Le Nigéria a ratifié l'amendement de Kigali le 20 décembre 2020 et a inclus les HFC dans son système de permis. Les projets de reconversion dans le secteur des mousses sont en progrès et devraient être achevés d'ici la fin de 2022, ce qui permettra l'élimination de 506,6 tonnes métriques de HCFC-141b pur et dans les polyols importés ; une interdiction d'importer et d'utiliser du HCFC-141b, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023, y contribuera encore. Les bases des activités dans le secteur de l'entretien sont ainsi jetées et la mise en œuvre des activités va s'accélérer. Par ailleurs, le décaissement des fonds de la première tranche a atteint 28 %.

RECOMMANDATION

27. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Nigéria.

28. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Nigéria et du plan de mise en œuvre de la tranche 2021-2023 y relatif, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu que les informations concernant la mise en œuvre du le programme de démonstration ou d'incitation au bénéfice des utilisateurs finaux serait incluses dans les rapports périodiques soumis lors de la demande des futures tranches de la phase II du PGEH :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	1 400 000	98 000	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, ???e tranche)	234 400	30 440	Italie